10 12 14 STUDIO

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros

25 Rue de L'Ouest

75014 Paris

930 215 819 RCS PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 24 AOUT 2026

L'An Deux Mille vingt six
Le 28 Août à 10 heures

Les associés de la société 10 12 14 STUDIO se sont réunis, au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom DUMOULIN, Président.

Monsieur le Président constate que Monsieur Paul JEGADEN, Directeur général est présent.

Madame le Président constate et déclare que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'ainsi l'assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. Transfert du siège social ; Modification corrélative des statuts ;
. Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

. le rapport du Président
. le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de transférer le siège social, à compter de ce jour, pour le fixer à PARIS (75010), 62 rue du Faubourg Saint-Denis et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la façon suivante :

*« **Article 4 – SIEGE SOCIAL***

Le siège social de la société est fixé :

62 Rue du Faubourg Saint-Denis à PARIS (75010)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Tom DUMOULIN, Président.



Monsieur Paul JEGADEN, Directeur général

